

La ville de Rosemère est reconnue depuis de nombreuses années, entre autres, pour la beauté de son territoire, la richesse et l'harmonie de sa communauté. Elle offre à ses citoyens des services de qualité et diversifiés. Désirant maintenir ses hauts standards, la Ville est présentement à la recherche de candidats afin de combler le poste suivant :

Contremaître travaux publics

Sous la responsabilité du directeur travaux publics, le contremaître – travaux publics s'assure d'une utilisation efficiente des ressources humaines et matérielles sous sa responsabilité. Il applique les règlements, normes et procédures relatifs à son champ de compétence. Assiste le directeur dans la préparation budgétaire annuelle et de l'évolution budgétaire.

Il est responsable de l'entretien des rues et des trottoirs, de l'aqueduc et des égouts, de la signalisation routière, de l'éclairage des rues, de l'entretien des édifices, de l'enlèvement des déchets, du déneigement en régie et à contrat et de la mécanique.

Tâches principales :

- Planifier, coordonner et superviser le travail des salariés :
 - affectés aux travaux de voirie et de déneigement
 - affectés à la vérification, réparation et la maintenance des équipements mécaniques
 - affectés aux travaux d'égouts et aqueduc
 - affectés à l'entretien et réparation des bâtiments ainsi que du réseau d'éclairage;
- Élaborer et soumettre au directeur du service toutes recommandations relatives aux travaux, aux opérations, aux ressources susceptibles d'améliorer le service ;
- Participer à l'élaboration du programme d'entretien, de réparation des réseaux d'égout, d'aqueduc, entretien des fossés, du pavage, de la signalisation routière, de l'entretien des édifices municipaux et du déneigement;
- Émettre des rapports sur toutes les activités journalières effectuées relatives à ses secteurs d'activités;
- Réaliser les inspections des travaux fait en régie ou à contrat ;
- Coordonner les travaux selon les programmes d'entretien établis; planifier et superviser la main d'œuvre, évalue les besoins et autorise le temps supplémentaire requis, évaluer les besoins d'équipements, de matériaux et d'utilisation de ressources externes et privées ;
- S'assurer du suivi de toutes les requêtes et plaintes relevant de sa responsabilité, dont celles du service des loisirs concernant l'organisation et la préparation de sites lors de différents évènements ;
- S'assurer du respect des normes en santé et sécurité au travail (SST) et d'en faire la promotion ;

- S'assurer de l'efficacité et la gestion du temps des salariés en respectant la convention collective en vigueur. Appliquer, selon les circonstances, des mesures disciplinaire ou administrative aux salariés sous sa supervision ;
- Vérifier régulièrement l'état et la sécurité de la voie publique afin de déterminer le travail à exécuter;
- Planifier les corrections à apporter et les réparations à effectuer pour les travaux reliés à ses secteurs d'activités;
- Évaluer les besoins en matière de formation ;
- Siéger sur différents comités, au besoin ;
- Participer à la préparation et au contrôle du budget ;
- Effectuer toutes autres tâches à la demande de son supérieur immédiat.

Qualifications :

Formation académique :

DEC en technique génie civil ou autre discipline jugée pertinente;

Expérience de travail :

Cinq (5) années d'expérience dans le domaine ;

Qualités générales :

Leadership dynamique et inspirant la réussite, faire preuve de solidarité, d'ouverture et de rigueur, initiative et autonomie; souci du service à la clientèle et des aptitudes à gérer des projets. Connaissance de base en informatique. SST intégrée dans ses pratiques et bilinguisme.

Toute personne intéressée par ce poste doit faire parvenir son curriculum vitae à la direction des Ressources humaines, au plus tard le 22 décembre 2017.

Ville de Rosemère

Att. : service des Ressources humaines
100, rue Charbonneau
Rosemère, Qc
J7A 3W1
Courriel : irinvest@ville.rosemere.qc.ca

Ce poste est également ouvert aux hommes et aux femmes. Le masculin a été utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Nous remercions tous les postulants de leur intérêt; nous ne communiquerons, toutefois, qu'avec les personnes qui seront convoquées à une entrevue.